



La rue de la République est à nouveau ouverte à la circulation en double sens.

Attention, aux règles de circulation et de stationnement !

Pour plus d'info, rendez-vous sur la page spéciale « [Rue de la République](#) » de notre site Internet.

Bonne lecture !

Newsletter #21

Le service grands projets de la Ville de Genas vous informe

Stationnement en "arête de poisson"

Conformément aux recommandations du Code de la route, le stationnement sur toute la rue de la République s'effectue désormais **en marche arrière**, dans le sens de la circulation. Fortement encouragé par la sécurité routière, ce mode de stationnement, dit en "arête de poisson", permet une sortie de sa place avec une visibilité optimale sur le trafic. Les cyclistes sont également mieux protégés avec cette règle.



Séparation de la chaussée par une ligne blanche

La chaussée est désormais séparée par une ligne blanche continue, qu'il est bien entendu **interdit de franchir**. Le franchissement est autorisé uniquement au niveau des entrées charretières, matérialisées par une bande de pointillé. Ainsi, les riverains peuvent accéder à leur parkings résidentiels.



Zone bleue sur toute la longueur de la rue

Pour rappel, la zone bleue s'étend sur l'ensemble de la rue de la République. Le stationnement est donc **limité à 1 h 30**, du lundi à vendredi, de 9 h à 12 h, et de 14 h à 19 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Un disque de stationnement doit être déposé en évidence sur le tableau de bord afin de faciliter le contrôle par les agents de la Police Municipale. Ces disques sont disponibles auprès de la Police municipale et du Guichet unique de la Mairie.

Pour tout renseignement : 06 21 60 23 79

Nous contacter ou s'inscrire à la newsletter : grands.projets@ville-genas.fr

© 2019 - Mairie de Genas - Place du Général de Gaulle - 69740 Genas

Directeur de publication : Daniel VALÉRO

Crédit photo : service grands projets

EXPOSITION
*19 rue de la République
à partir du 6 juillet*

INFORMATIONS
www.genas.fr
06 21 60 23 79



LA VILLE
genas
nature

La Ville de Genas met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'envoi périodique d'une lettre d'informations sur les travaux de la rue de la République.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, adressez-nous un message en cliquant sur "S'inscrire / Nous contacter". Vous pouvez également vous désinscrire en cliquant simplement sur le lien prévu à cet effet, au bas de chaque lettre.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

[Voir la version en ligne](#)